

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'HERIMONCOURT

Commune de SELONCOURT 25230

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2013 à 18h30

L'an **deux-mille-treize**
le **dix**

DCM2013.12.10 9

le Conseil Municipal de la Commune de **SELONCOURT** s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de Madame THARIN Irène, MAIRE

pour la session ordinaire du mois de décembre

NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 11 décembre 2013, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 2 décembre 2013 et que le nombre des membres en exercice est de 29.

Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9, du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Etaient présents

Etaient excusés avant donné procuration

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.

M.....a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

/ y

OBJET : REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT N°7 AMENAGEMENTS PAYSAGERS/ CLOTURES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération de réaménagement du centre-ville. Le Conseil Municipal avait autorisé la signature des marchés de travaux et fournitures, passés selon une procédure adaptée, par délibération du 31/01/2012 et du 25/09/2012.

A ce jour, il convient de passer un premier avenant, en moins-value, au marché du lot N°7 «aménagements paysagers et clôtures » - entreprise ISS Espaces Verts afin de modifier les prestations prévues au marché.

Le montant du présent avenant N°1 s'élève à : - 2 713.74 € TTC.

Le présent avenant a une incidence de 2.49 % de diminution du marché initial (Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle N°1) qui s'élevait à 108 959.57 € TTC.

Le nouveau montant du marché est ainsi porté 106 245.83 € TTC.

La Commission Voirie, réunie le 21 novembre 2013, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, autorise par.....

> Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer l'avenant cité ci-dessus et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 10 décembre 2013
Le Maire
Irène THARIN